N° 254. CINQ CENTIMES Samedi 1er Juin 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*; PARIS à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 16, et à BRUXELLES, chez MM. les *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, chez MM. A. GROSJEAN et Cie 16, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

Prochainement
L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING
PUBLIERA
MARQUISE
Par AUGUSTE GEOFFROY

MARQUISE
est un roman étrange, absolument remarquable comme style et comme drame, car il met à nu, dans un langage que chacun peut entendre, les plaies les plus secrètes du mariage contemporain.
La célèbre affaire de Molen, dont l'auteur avait connu les personnages, lui a fourni l'idée première de

MARQUISE
cette œuvre toute vivante, fruit d'observations impitoyables, et dont les scènes prises sur le vif, passionnent surtout les lectrices, effrayées de la profonde connaissance du cœur de la femme, qu'elles révèlent.

A.-G. CLAUDE.

ROUBAIX-TOURCOING 31 MAI 1889

Les devoirs politiques

DES FONCTIONNAIRES

Nos ministres se sont enfin mis d'accord, pour rappeler aux fonctionnaires de leurs départements respectifs, les devoirs politiques qui leur incombent!

C'est M. Yves Guyot qui a ouvert le feu par une circulaire à MM. les ingénieurs en chef. Le ministre des travaux publics, n'est pas trop exigeant pour ses subordonnés. Il se borne à leur recommander de ne pas employer l'autorité qu'ils tirent de leurs fonctions, « à mêler leurs attaques à celles des adversaires de nos institutions ». On n'est pas plus bénin.

Le ministre des finances a suivi le mouvement, en invitant MM. les trésoriers-payeurs généraux à prévenir les fonctionnaires placés sous leurs ordres « qu'ils ne rempliraient pas toute leur mission, *« tant au point de vue administratif* » et *« qu'il importe qu'ils se montrent, en toutes circonstances, les serviteurs respectueux et les auxiliaires dévoués du gouvernement de la République. »*

Voilà qui est explicite, au moins! Aussi préférons-nous, de beaucoup, le langage de M. Rouvier, à celui de M. Yves Guyot; et nous exprimons le vœu que la circulaire du ministre des finances, serve de type à celles qui se préparent, dans les autres ministères.

Il est grand temps, en effet, de réagir contre la doctrine d'une certaine école qui affirme qu'un gouvernement régulier n'a pas le droit d'exiger de ses agents un concours actif et dévoué, en dehors de l'exercice de leurs fonctions spéciales.

Nous avons toujours combattu cette théorie qui fait de la neutralité absolue, l'idéal du, parfait fonctionnaire. Nous avons toujours affirmé qu'indépendamment de leurs devoirs professionnels, les agents de l'État avaient des devoirs politiques à remplir.

Le ministère semble résolu à imposer, à tous ses agents, l'observation de ces règles élémentaires. Nous ne pouvons qu'approuver sa détermination.

L'expérience cruelle des élections de 1885, a montré au pays républicain les inconvénients qu'il y a à obliger les fonctionnaires de tout ordre à se désintéresser de nos luttes politiques, et à se croiser les bras, lorsque les ennemis du gouvernement descendent dans la lice. Aucun républicain sincère ne doit désirer le renouvellement de cette expérience.

Les fonctionnaires ont pour devoir de se rallier autour de la République, lorsqu'elle est menacée. La seule neutralité que l'on puisse exiger de leur part, est celle qui concerne les compétitions entre deux candidats appartenant à des nuances différentes de l'opinion républicaine. Mais s'il s'agit de marcher contre la réaction, leur place de combat doit être au premier rang.

Seulement, il ne suffit pas, pour obtenir la collaboration active des fonctionnaires dans l'œuvre de défense de la République, de leur adresser d'éloquentes circulaires.

Il ne suffit pas non plus de faire appel à leurs bons sentiments, et de les inviter poliment à seconder l'action des préfets.

Il faut leur faire comprendre, par des actes, que la République est bien décidée à ne tolérer aucune trahison, ni même aucune défaillance, de la part de ses agents salariés.

A.-G. CLAUDE.

COURRIER DE L'EXPOSITION

L'ascension de la tour Eiffel

Pendant la seule journée de dimanche, la tour Eiffel a eu dix-neuf mille visiteurs.

L'ascenseur fonctionnait pour la première fois, et son succès a été considérable.

Douze mille personnes se sont arrêtées à la première plate-forme.

Sept mille sont allées jusqu'au second étage.

Les autres ascenseurs fonctionnent constamment à l'essai, sous les yeux du public, dans des conditions excellentes et pourront être utilisés sous très peu de jours.

Les Fêtes

Le gouvernement et la ville avaient prévenu les démarches faites auprès d'eux par certains commerçants de Paris en décidant de donner des fêtes sur différents points de la capitale. Voici, où à peu près, la liste des principales :

Le 9 et le 10 juin, quinzième fête fédérale des gymnastes français et étrangers. Défilé de dix mille gymnastes devant l'Hôtel de Ville.

Le soir du 10 juin, réception de tous les gymnastes étrangers et des délégués des sociétés françaises à l'Hôtel de Ville.

En juillet, grande fête, bal, illuminations dans les jardins du Palais-Royal, sur la proposition du président du Congrès des chambres syndicales de France.

En août. fête de la science, des lettres et des arts. — Fête des étudiants. On présentera dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, tout le haut monde savant français aux délégations des étudiants étrangers et aux associations des écoles. — Fête des écoles. — Fêtes en l'honneur des corporations ouvrières à la Bourse du travail, etc. — Fêtes en l'honneur des Sociétés d'instruction militaire.

Des fêtes républicaines auront lieu en outre en plein air, sur les places publiques, à diverses dates non encore fixées.

De plus, l'inauguration du monument de la République, de Dalou, sur la place de la Nation, sera l'occasion d'une fête monstre, qui doit dépasser en éclat toutes les autres manifestations de cet ordre.

N'oublions pas la grande fête du parc Monceau, où seront conviées 30,000 personnes recrutées dans tout ce que Paris comptera, au mois d'août, de représentants du commerce français et étranger.

LES MILITAIRES et les Travaux agricoles

Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux gouverneurs militaires et aux commandants de corps la circulaire suivante :

Mon cher général,

En raison des difficultés qu'éprouvent les aux les cultivateurs à trouver en nombre suffisant, des ouvriers pour les travaux des diverses récoltes, j'ai décidé que des permissions seront accordées cette année, comme les années précédentes et dans les mêmes conditions, aux hommes de toutes armes sous les drapeaux qui demanderont à aller prendre part à ces travaux, soit dans leur famille, soit chez des agriculteurs du département où ils se trouvent en garnison.

Ces permissions seront délivrées aux hommes des différentes récoltes (faucaison moisson, vendange), dans une proportion que vous déterminerez, en tenant compte à la fois de la situation des effectifs sous votre commandement et des besoins de l'agriculture. Elles porteront exclusivement sur les hommes de troupe indiqués, sur leur état signalétique, comme exerçant, avant leur entrée au service, une des professions agricoles.

J'ai l'honneur de vous prier de donner les ordres nécessaires pour l'exécution de ces dispositions, après vous être concerté préalablement avec MM. les préfets de votre région intéressée.

Comme l'année dernière, afin que le concours prêté, dans ces conditions, par l'armée à l'agriculture soit réellement efficace, les hommes de troupe autorisés à aller travailler chez les cultivateurs devront, autant que possible, être mis en route de manière à arriver à destination aux dates indiquées par les personnes par qui ils auront été demandés.

C. DE FREYCINET.

LES RÉCOMPENSES DU SALON

Les jurys de peinture et de sculpture ont continué hier le cours de leurs opérations et ont procédé au vote des mentions.

Peinture

Mentions honorables. MM. Van den Bos, Paul Peel, H. Richer, Lansseau, Vonnoh, Bartholomé, Verdier, Penfold, Galliac, Castagnac, Point de Moncourt, Louis Muraton, Karkowski, Noirot, Moisson, Marchis, Charles Daudin, Rouvier, Gorguet, Roussel, Cotton, Dagnaux, Wallender, Métivet, Lomouster, de Champremont, Seigneur, Baumont, Mlle Madeleine Fleury; MM. Lecroix, Sergent, Darrien, Chrétien, Ferrais, Palcinat, Brisard, Rigolot, Massé, Walenzous, Van Akes, Rossmann, Finscheure, Havers, Gerard, Wuillen-Lepage, Delacluze, Guthier, Mlle Chevillard, David, Millet, Jacquemin, Emile, Montholon.

Sculpture

3e médaille. — MM. Soulo, Guillot, Pierre Fournier, Lévy, Mlle Lancelot, MM. d'Houdain, Raynaud, François Moreau, Bloch, Louis Grégoire.

Mentions honorables. — MM. Faivre, Lopez, Ste-Marie, Ste-Marie, MM. Michel Malherbe, Marcel Jacques, Cappellaro, Drouot, Jouvray, Talon, Froger, Mme Cresney-Franceschi, MM. Adamson, Louis Carrier-Belleuse, Richer, Moncel, Nelson de Ghesst, Bussière, Mlle Moreau, MM. Belloc, Frampton, Grandmaison, Chappuy.

Gravures en médailles et en pierres fines

Deuxième médaille. — M. Lechevrel.
Troisième médaille. — M. Gros.
Mentions honorables. — MM. Noé et Hildebrand Anna.

NOUVELLES MILITAIRES

Le logement des territoriaux

Il paraît que de nombreuses plaintes sont parvenues au ministère de la guerre au sujet du traitement rigoureux infligé à certains régiments territoriaux pendant la dernière période d'exercice.

Au lieu de faire camper et de cantonner les bataillons actifs pour faire place dans les casernements aux hommes de notre armée de seconde ligne, on a parqué ceux-ci dans des hangars, et la literie militaire à laquelle ils ont droit a été remplacée par des bottes de paille.

M. de Freycinet pense que cet état de choses ne peut se renouveler, et il invite les commandants de corps d'armée à étudier le moyen de loger chez l'habitant, par voie de réquisition, les territoriaux non casernés.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Par décret publié aujourd'hui au *Journal officiel* sont nommés :

Conseillers

A la cour de Paris, M. Commoy, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Choppin, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

A la cour d'Amiens, M. Durand, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Lemaire, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

A la cour de Nancy, M. Luxer, avocat général près la même cour, en remplacement de M Gallois, décédé.

A la cour de Pau, M. Aylies, président du tribunal de la même ville, en remplacement de M. Serre, admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Avocats généraux

Près la cour de Rouen, M. Dubouch, substitut du procureur général près la cour d'Agen, en remplacement de M. Haffner, qui a été nommé avocat général à Bordeaux.

Près la cour de Nancy, M. Obrin, substitut du procureur général près la même cour.

Substituts du procureur général

Près la cour d'Agen, M. Grellet de Fleurelle, substitut du procureur de la République de Gex.

Près la cour de Paris, M. Thibierge, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Près la cour de Nîmes, M. Giraud, substitut du procureur de la République de Nice.

Près la cour d'Amiens, M. Dagoury, procureur de la République d'Abbeville.

Près la cour de Nancy, M. Paillot, procureur de la République de St-Mihiel.

Près la Cour d'Amiens, M. Houssard, substitut du procureur de la République de Saint-Etienne, en remplacement de M. Ninard, décédé.

Procureurs de la République

A Lachaise (Saône et Loire), M. Cardot, substitut à Valence.

A Forcalquier (Lozère), M. Sès, dit Soye, substitut à Angoulême.

A Abbeville (Somme), M. Pennellier, substitut à Montdidier.

A St-Mihiel (Meuse), M. Pécheur, procureur de la République de Rocroi.

A Rocroi (Ardennes), M. Gadel, substitut à Louviers.

Substituts du procureur de la République

A Lyon (Rhône), M. Grenier-Dumarzeau, procureur de la République de Lachaise.

A Valence (Drôme), M. Montagnon, substitut à Montbrison.

A Montbrison (Loire), M. Pradier, avocat.

Près le tribunal de la Seine, M. Flach, substitut du procureur général près la cour de Nîmes.

A Nice (Alpes-Maritimes), M. Nobili-Savelli, procureur de la République d'Ajaccio.

A Angoulême (Charente), M. Portet, substitut à Libourne.

A Libourne (Gironde), M. Gillet, juge suppléant à Etampes.

A Saint-Quentin (Aisne), M. Joly, substitut à Senlis.

A Senlis (Oise), M. Comont, juge suppléant à Château-Thierry.

A Lunéville (Meurthe-et-Moselle), M. Sauze, substitut à Sedan.

A Sedan (Ardennes), M. Grillot, juge suppléant à Nancy.

A Saint-Etienne (Loire), M. Druart, substitut à Clermont-Ferrand.

A Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme), M. Combris, substitut à Issoire.

A Issoire (Puy-de-Dôme), M. Malaret, juge suppléant à Nevers.

Présidents du tribunal

De Pau (Basses-Pyrénées), M. Cazaurang, président siège de Mont-de-Marsan.

De Mont-de-Marsan (Landes), M. Moulonguet, juge d'instruction à Tarbes.

Juges au tribunal

De Tarbes (Hautes-Pyrénées), M. Gérin, juge d'instruction à Die.

De Die (Drôme), M. Cambon, juge suppléant à Castres.

D'Abbeville (Somme), M. Bénaut, juge suppléant à Soissons, en remplacement de M. Flandrin, atteint par la limite d'âge, nommé juge honoraire.

De Mâcon (Saône-et-Loire), M. Germaix, juge d'instruction à Vesoul, en remplacement de M. Martin, atteint par la limite d'âge, nommé juge honoraire.

De Vassy (Haute-Marne), M. Albert, juge à Châtillon-sur-Seine.

De Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), M. Sée, juge suppléant à Langres.

Juges suppléants

Au tribunal de la Seine, M. Dubost, ancien avoué.

A Niort, M. Haugier, avocat.

A Mirandol, M. Dolord, avocat.

Juges d'instruction

Sont chargés de l'instruction les juges suivants :

M. Obrin, à Tarbes.
M. Albert, à Vassy.

MAGISTRATURE ALGÉRIENNE

Avocat général

Près la cour d'Alger, M. Colaud de la Salcette, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Rack, qui a été nommé procureur au Havre.

Substitut du procureur général

Près la cour d'Alger, M. Garot, substitut du procureur de la République à Alger.

Substituts du procureur de la République

A Alger, M. Lunala, substitut à Bône
A Bone (Algérie), M. Raynaud, substitut à Bougie.
A Bougie (Algérie), M. Lechaux, juge suppléant à Oran.

Juges au tribunal

D'Alger, M. Alessandri, juge à Constantine, en remplacement de M. Ladrix, qui est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.
De Constantine (Algérie), M. Bono, juge d'instruction à Oran.
D'Or-n (Algérie), M. Pietri, juge, à Sidi bel-Abbès.
De Sidi-bel-Abbès (Algérie), M. Panc, juge à Mascara.
De Mascara (Algérie), M. Vivien, juge à Orléansville.
D'Orléansville (Algérie), M. Fréche, juge de paix de Mostaganem.

Juge suppléant

A Oran, M. Villeneuve, juge de paix de Biskra.

Juge d'instruction

A Oran, M. Pietri, juge.

IMPUDENCE ITALIENNE

Voici un comble : certains journaux officieux italiens cherchent à représenter le projet de voyage du roi Humbert à Strasbourg comme une invention de la presse française!

Et l'*Italie* pousse l'impudence jusqu'à rappeler, à propos de cette nouvelle, le mot auquel fait penser la façon dont elle « calomnie, calomnie, il en restera toujours quelque chose! »

Rétablissons les faits. La nouvelle a été lancée par la *Gazette de Cologne*, journal OFFICIEUX de M. de Bismarck.

Le journal OFFICIEL d'Alsace Lorraine, le *Landeszeitung*, avait annoncé la visite du roi d'Italie à Strasbourg.

La plus insigne mauvaise foi est donc nécessaire, pour mettre seulement en doute que ce projet ait existé.

Et les journaux gouvernementaux italiens qui traitent la nouvelle de « calomnie » prouvent simplement que, de leur aveu, le projet qui a certainement existé, était honteux pour leur souverain.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

UN DUEL

Paris, 30 mai. — Une rencontre a eu lieu ce matin à sept heures, au Plessis-Piquet, entre MM. Edinger, directeur du *Clairon*, et Goussot, rédacteur à la *Presse*.

M. Edinger a reçu à la main droite une blessure assez grave pour amener la cessation du combat.

Les témoins de M. Edinger étaient MM. Gallian et Cornet; ceux de M. Goussot, MM. Habert et Pelés, membres du comité de la Ligue des Patriotes.

UNE EXPLOSION

Paris, 30 mai. — Le lundi 26 mai, vers trois heures de l'après midi, une explosion s'est produite aux ateliers de pyrotechnie de l'artillerie, à Saint-Leide.

Un artilleur qui travaillait en ce moment sous le hangar où s'est produit l'explosion, a été tué sur le coup, et son corps a été projeté à une assez grande distance.

Ce malheureux travaillait à vider des projectiles de canon revolver.

Les dégâts matériels sont peu considérables.

LES CRIQUETS EN ALGÉRIE

Paris, 30 mai. — Le maire de Constantine a pris un arrêté réquisitionnant un jour par semaine tous les citoyens valides, âgés de dix-huit à cinquante-cinq ans, pour la lutte contre les criquets. L'appel a lieu à cinq heures et demie du matin. Les remplacements sont autorisés.

Trois mille Kabyles, réquisitionnés par ordre du gouverneur général, sont arrivés dans l'arrondissement de Sétif, avec dix jours de vivres, et ont été distribués entre les chantiers.

M. Tirman visite actuellement l'arrondissement de Batna qui, lui aussi, a été assez sérieusement atteint. Les dernières nouvelles rapportent que la surface contaminée était, dans cet arrondissement, de 10,000 hectares et qu'on paraît maître du fléau.

UNE ENFANT MORTE DE FAIM

Amiens, 30 mai. — M. Lascoux, juge d'instruction, a été chargé par le parquet d'Amiens d'entendre différents témoins au sujet d'une affaire qui a eu pour théâtre la petite ville de Vignacourt.

M. G..., rentier, âgé d'une cinquantaine d'années, était resté veuf avec deux filles. Sa servante, Mlle Maria D..., âgée de vingt-sept ans, devint alors la directrice de la maison et exerça tant d'empire sur le rentier que celui-ci était le véritable domestique. Etant une fois chez un ami à Paris, M. G... envoie à Vignacourt une dépêche prévenant la fille D... qu'il ne rentrera pas le soir, chez lui. La servante-maîtresse lui envoie alors un télégramme gros de menaces et voilà notre homme qui s'empresse de quitter son ami pour revenir à Vignacourt.

Mais les deux filles de M..., avait, l'une quinze ans et l'autre dix huit. La première était en pension à Paris, la seconde habitait chez son père, et la servante la considérait comme un obstacle qu'elle pensait s'en faciliter la suppression. C'est, du moins, ce qui résulte des dépositions recueillies ces jours-ci par le parquet d'Amiens.

Pendant quelques jours. Enfin, la jeune fille mourut. La rumeur publique a accusé la servante d'avoir causé, par ses mauvais traitements, la mort de la jeune fille, et le parquet d'Amiens a ordonné aussitôt une enquête.

FOUR BOULANGISTE

Le Havre, 30 mai. — M. Laguerre est arrivé au Havre pour faire une conférence; il a été reçu par le comité boulangiste.

Malgré une réclame immense il y avait environ 400 assistants. (C'est l'*Agence Havas* elle même qui télégraphe ce chiffre. Il y a eu quelques applaudissements mêlés de sifflets.

Le Hâvre, 30 mai. — A trois heures, a eu lieu la conférence annoncée de M. Laguerre. 300 personnes y assistaient.

Des cris de toutes sortes se sont fait entendre.

Le tumulte a été indescriptible, et M. Laguerre a réussit qu'à grand' peine à prononcer son discours.

M. Denis Guillot, conseiller général, veut lui répondre, mais il lui est impos-

---

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 47

Le Docteur Vampire

QUATRIÈME PARTIE

Un ami d'Outre-Mer

— Dites à M. le comte qu'il n'y a rien de nouveau.

Sur cette bonne parole, on se crut en appétit et l'on entama le déjeuner; mais Anatole seul y fit honneur, s'associant médiocrement aux soucis de son oncle et de sa tante, et s'en moquant agréablement en homme qui ne sait pas le premier mot des choses.

A onze heures trois quarts, le comte était en train de sucer la lasse de thé qu'il substituait à son café depuis ses attaques sanguines, lorsque parut Séphas Cartaux, essoufflé d'avoir monté l'escalier, car il était venu en voiture :

— Ils ont déposé! .. cria-t-il.

Le comte renversa la moitié de sa tasse sur sa serviette, mademoiselle Victoire exhala un gémissement en levant les yeux au ciel.

— Ils ont déposé! répéta de Boves; ah! ça, où en ont-ils pris? Maréchal a donc vendu les derniers bijoux de sa femme?

— Non; il y a longtemps que c'est fait.

— Mais alors ils ont donc volé? Car vous les savez comme moi, sans le sou et sans crédit!

— Qu'est ce que vous voulez que je vous dise? le diable s'en sera mêlé!

— Je crois, reprit de Boves, que nous sommes revenus trop tôt en Belgique, et qu'il serait peut être prudent d'y retourner.

— Ah! ça! vous n'êtes donc plus des hommes! se récria Cartaux. Vous voilà tous démoralisés pour une pauvre nouvelle que je vous annonce!... Comte, mon cher comte, je connus un temps où ces misères là ne servaient qu'à aiguiller notre génie!... Et vous, mademoiselle Victoire, où sont votre vaillance et votre esprit plein de ressources?

Tête bleu! je ne me rends pas comme cela, moi, à la première alerte!

C'est désagréable, c'est vrai; il va falloir recommencer une procédure inépuisable mais après?... Votre affaire est elle plus mauvaise qu'auparavant?... Au contraire, vous avez pour vous un premier jugement formellement motivé; vos adversaires à bout de finances, ne pourront riposter à vos Mémoires, ni soutenir jusqu'à la fin de la série d'incidents, de défauts, de remises que leur ménage ma procédure judiciaire; je prétends faire traîner la chose deux ans, si c'est utile pour les user. Insolvables, déconsidérés, ils sont abîmés d'avance et irrésistiblement. C'est moi, Séphas Cartaux, qui vous en fais mon billet.

— Bravo! s'écria Anatole, mon cher Cartaux, je bois à votre éloquence.

Cet accent, cette tirade, cette conviction surtout, gagnèrent également le comte et sa sœur.

— Et puis, reprit l'homme de loi, songez donc que si l'Enfer a fait quelque chose pour eux, le diable fait bien mieux pour vous en introduisant parmi vous jugeurs, un homme qui n'a plus rien à vous refuser.

Ce Simianne aurait Leau faire à présent il est dans l'engrenage. Tant pis pour lui, il a trouvé une première fois avec son devoir, il ira jusqu'au bout. Sa position, sa considération, l'y obligent; il faut qu'il soutienne le système qu'il a adopté sous peine de se perdre; il est autant que vous mêmes attaché à votre réussite.

Je suis assez bon prophète en ces matières; vous en savez quelque chose; eh bien! je peux vous tracer la nouvelle marche de l'affaire, si vos adversaires, las et épuisés à plate couture, ne se rendent pas avant la fin :

L'affaire offrant de nombreuses complications, auxquelles je compte ajouter un écheveau où le diable, votre compère, ne se reconnaîtrait pas, il faudra la mettre en délibéré. La chambre nommera un rapporteur, et je vous garantis que votre ami Simianne fera si bien des pieds et des mains, qu'il aura obtenu la charge.

C'est inévitable, attendu que, si le rapport était confié à un autre, cet autre aurait entre les mains les pièces, les dits et contredits, et la faculté de faire comparaître et entendre les parties, ce qui mettrait en lumière ce que ce digne magistrat a désormais je le répète, le même intérêt que vous à tenir cette affaire dans l'ombre.

M. Simianne sera rapporteur et la cour, sur ses conclusions n'aura plus qu'à confirmer le jugement de première instance.

En dépit de la logique de ce discours, le comte s'assombrit.

— Vous parlez d'or, dit il. J'ai tant d'intérêt à vous convaincre que je ne demande pas mieux; cependant, je voudrais savoir où le docteur a pris l'argent de la consignation, car enfin s'il possédait des ressources cachées?

— Peuh! fit dédaigneusement Cartaux; il est trop bête pour ça. Ces honnêtes gens, c'est tous des imbéciles. N'est ce pas, monsieur Anatole?

— Des gâteux... A Chaillot, les gâteux! marcaient le cocodès.

— C'est égal, insista mademoiselle Victoire, cher monsieur Cartaux, je vous serais obligée aussi de tâcher de découvrir..

— Eh bien, mademoiselle, pour vous être agréable, on tâchera, fit galamment le défenseur officieux.

Malgré le ton dégagé de cette réponse, nous avouerons que l'algrefin avait été frappé aussi de l'observation de son client, et qu'il entrevoyait là un point à éclaircir.

TOUTE LA BANDE A L'ŒUVRE

L'homme de loi ne perdit pas le temps.

Quoique très économe par nature, il savait dépenser trente sous au besoin, et bien qu'étant venu en voiture, il se fit conduire de chez lui au palais.

Là, on lui apprit sans difficulté que la consignation avait été remise au nom de MM. Louis Maréchal et Paul Chevert, appelants, par un domestique en livrée, qui avait pris le reçu et était parti sans avoir prononcé quatre paroles.

Cette livrée ouvrit des perspectives singulières à l'esprit exercé de M. Cartaux.

Il voulut en avoir le signalement, mais le commis préposé à la caisse, l'avait à peine entrevu à travers ses lunettes vertes et n'était pas bien sûr si elle était bleue ou marron. Il n'avait été frappé que par l'éclat des gros boutons dorés. Quant à cela, il était sûr qu'ils étaient dorés, mais il n'en avait pas remarqué le chiffre ou les armes.

Tirez donc quelque chose d'un pareil cul-de-jatte.

Cependant notre homme était tenace, il n'y renonça pas.

La chose lui parut mériter d'être suivie.

Cette livrée ne lui sortit plus de la tête. Tout le monde n'a pas des laquais à bou tons d'or; si les Maréchal, dont on avait escamoté la parentèle, se mettaient en avoir des appuis dans l'aristocratie, cela pouvait modifier bien des questions, sous un régime où le succès en tout dépendait des protections.

M. Cartaux, très songeur, regagna, à pied cette fois son étude, s'abstint de communiquer cette découverte incomplète à ses clients, et s'enferma pour fouiller dans un vieux dossier dont la ficelle était toute noircie.

Pendant ce manège, un domestique en livrée, à gros boutons dorés, sonnait chez le docteur Maréchal, remettait une enveloppe cachetée à la cire à madame Maréchal, qui ouvrait la porte, car la maison n'avait plus de bonne : il avait fallu faire cette économie.

Il était une heure : le docteur et Paul étaient ensemble dans le cabinet de consultation; le jeune homme s'efforçait de consoler son père adoptif, dont les traits ne lui étaient jamais apparus si mornes et si découragés.

C'est que le délai suprême expirait et que l'argent n'avait pas été trouvé. L'absence d'une pareille somme allait donc assurer le triomphe de la plus monstrueuse machination et de la ruine de la veuve et de l'orphelin.

Paul, dont la nature rivalisait de générosité avec celle de son bienfaiteur, faisait sans regret le sacrifice de cette fortune, promettant de suffire aux besoins de sa mère et aux siens par son travail.

Mais M. Maréchal, éprouvant pour la première fois une défaillance, maudissait l'injustice du sort. Désespoir honorable, puisque l'excellent homme était désintéressé dans toutes ces revendications.

Au coup de sonnette, pensant que c'était un client, il fit un effort pour se remettre reprendre son sang-froid.

Madame Maréchal entra vivement et lui présenta le pli, dont il ne regarda même pas l'adresse et dont il déchira le cachet, en remarquant machinalement qu'il portait un A et un C entrelacés.

Deux objets s'y trouvaient, une mince et élégante feuille de papier glacé, dans laquelle était glissé un papier dur, à tête imprimée et timbré.

— La quittance!.. s'écria le docteur, mes amis, mes amis, c'est... c'est la quittance!

Jamais peut-être, cette nature si forte n'avait ressenti une si violente émotion.

— On a payé! s'écria à son tour madame Maréchal, traduisant par le geste ses paroles à Paul. Qui, ô mon Dieu, qui donc?

— Qui? reprit le docteur, dont le regard humide parcourait le billet joint au reçu du greffe; une providence, un ange secourable! Tenez, lisez vous-mêmes, dit-il en remettant le feuillet à sa femme et à Paul.

— Anna! c'est Anna!... Oh! oui, un ange!...

Le jeune homme retint le feuillet et posa avec ferveur ses lèvres sur le nom qui se trouvait là.

« Ingrats amis, disaient ces lignes rapidement tracées, je ne vous ai pas vu depuis un mois! C'est en m'informant de votre ruine que j'apprends que vous songiez pour m'empêcher de partager vos chagrins. Quel cœur méconnaît vous donc? Me supposez vous donc capable d'oublier qui a sa vie et respecter le bien d'autrui à vous que j'envoie un argent que vous seriez capables de refuser. Déposé entre les mains de la justice, il faudra bien vous rendre compte de la manière forcée de mettre dans votre cause, qui ne peut être que juste. Et maintenant, je vais tout dire à mon père, c'est lui qui vous obligera d'accepter son aide.

Anna C... »

Mademoiselle Choiseul avait raison de tout point; sa délicatesse l'avait bien inspirée. Il n'était pas possible à ses amis de refuser, et elle se vengeait de malfaiteurs qui s'était montré si peu digne d'elle, en donnant une face nouvelle à une cause désespérée dans ses mains.

Ce n'était qu'un pas cependant; l'homme de loi avait raison; la cause n'était pas gagnée, par cela seul qu'elle n'était pas perdue.

Quand M. Cartaux était dans ses études de dossiers cela durait souvent long temps.

Un stratégiste ne s'absorbe pas avec plus d'amour dans la combinaison de ses cartes.

Il en résulta une lacune dans ses entretiens à l'hôtel de la rue Neuve-Bonaset où l'on ne pouvait plus se passer de lui.

(*A suivre*). OCTAVE FERÉ.